

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DUPUY
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

02-10-2017

PROCÈS-VERBAL, de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Dupuy, tenue ce deux (2) octobre de l'an deux mille dix-sept (2017), à vingt heures (20h00) sous la présidence de Monsieur le Maire Normand Lagrange à laquelle sont présents les conseillers (ères) suivants (es) :

Rémi Jean, Denise Morin,
Josée Leclerc, Michel Beaudette, Éric Lafontaine.

Était absent, le conseiller Simon Gaudreault.

Étaient présents également, Madame Pascale Lavigne, Directrice générale, Madame Nathalie Soucy, Secrétaire et Monsieur Richard Petit, Inspecteur municipal.

PRÉSENTATION DE LA SECRÉTAIRE : Madame Nathalie Soucy a été choisie afin de combler le poste vacant.

RECONNAISSANCES : le maire prononce une allocution afin de rendre hommage, remercier et féliciter : Monsieur **Richard Petit** pour ses 15 ans à titre d'employé au sein de la municipalité de Dupuy; **Monsieur Éric Lafontaine** pour ses 15 ans de service comme élu au sein du conseil de la municipalité de Dupuy.

130-2017

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Michel Beaudette,
Appuyé par la conseillère Denise Morin,
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout suivant :

7.4 Fonds de développement structurant amélioration milieu de vie.

Proposition adoptée

131-2017

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2017

Proposé par la conseillère Josée Leclerc,
Appuyé par la conseillère Denise Morin,
Et résolu à l'unanimité :

QUE les minutes soient adoptées et signées telles que présentées.

Proposition adoptée

AFFAIRES EN DÉCOULANT

PROJET ÉCOLE, SEMAINE DONNEZ AU SUIVANTS : Le groupe de parents bénévoles ont transmis un projet d'installation de croque-livres sur les terrains appartenant à la municipalité. Ce sont deux boîtes à livres usagés à la disponibilité des citoyens pour en prendre ou en remettre à volonté gratuitement. Les croque-livres seront situés au pavillon des sports et sur la 6^e avenue ouest près du parc de la maison de la culture et du livre géant.

SUIVI COLLOQUE ADMQ, LOI 122 : La directrice générale informe le conseil sur l'entrée en vigueur de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (2017, chapitre 13), plusieurs autres points ont été modifiés à certaines dispositions légales en matière municipale, tel que le règlement sur le tarif des rémunérations payables aux élus et lors des élections et référendums municipaux.

SUIVI COMITÉ JEUNESSE : À partir du 4 Octobre 2017 tous les vendredis soir, les jeunes pourront se rencontrer au centre communautaire encadrés par l'animatrice sectorielle Dominique Routhier et l'adulte responsable de Dupuy, Madame Caroline Théberge.

SUIVI REGROUPEMENT DES SERVICES INCENDIE : Dépôt du rapport concernant le premier mandat (évaluation des ressources matériels de chaque caserne) et enclenchement du 2^e mandat (analyse des besoins et diagnostics des SSI) pour la fin octobre 2017. Une rencontre est prévue avec le responsable M. Richer, le chef Sylvain Rochette, le maire et la directrice générale pour cette évaluation. À suivre.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Adrien Corriveau : Selon ces vérifications personnelles, l'intérieur du ponceau de chemin du 4^e-et-5^e Rang Ouest est endommagé malgré l'avis contraire de la municipalité.

Normand Lagrange, Maire, répond que ce dossier a déjà été entendu le mois dernier à la séance du 5 septembre. La même réponse lui est donc redite, la vérification effectuée indique que le ponceau est fonctionnel et n'est pas urgent à être remplacé. Tel que précisé le mois dernier, la municipalité doit faire des choix selon ses moyens financiers actuels. Dossier clos.

ADMINISTRATION ET FINANCE

132-2017

ENTÉRINEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN D'HIVER DU RÉSEAU ROUTIER DE LA MUNICIPALITÉ DE DUPUY 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dupuy a reçu deux soumissions suite à l'appel d'offres 2017-09-08-01 ouverte le 19 septembre 2017;

POUR CE MOTIF

Il est proposé par le conseiller Éric Lafontaine,
Appuyé par la conseillère Denise Morin
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal accepte la soumission de l'entrepreneur MultiServices Robitaille inc. pour le contrat de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routier de la municipalité de Dupuy 2017-2018 selon les items suivants :

- ✓ Les routes (chemins de rang), 35.44 km, pour le prix forfaitaire de 74,424\$ plus les taxes (soit 2,100\$ du km);
- ✓ Les rues, avenues, ruelle et emprises, 7 km, pour le prix forfaitaire de 14,000\$ plus les taxes (soit 2,000\$ du km);
- ✓ Les passages additionnels du peigne, niveleuse pour le prix de 95\$/hre; la sableuse pour le prix de 91.50\$/hre et le mélange de sel/ sable pour le prix de 15.00\$/tonne.

Proposition adoptée.

133-2017

COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des autorisations de paiement du mois de septembre 2017 faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

Proposé par le conseiller Michel Beaudette,
Appuyé par la conseillère Denise, Morin,
Et résolu à l'unanimité.

QUE la liste des autorisations de paiement du mois de Septembre au montant de **82,510.16 \$** soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Proposition adoptée

APPUI, CONTRATS ET MANDATS

134-2017

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES:

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy prévoit la formation de 5 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Abitibi-Ouest en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Leclerc,

Appuyé par le conseiller Rémi Jean
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Dupuy présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Abitibi-Ouest;

Proposition adoptée.

135-2017

TECQ : Rénovations Bâtiments

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Rémi Jean,
Appuyé par la conseillère Denise Morin
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, concernant les rénovations pour les bâtiments municipaux;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Proposition adoptée.

136-2017

TECQ : Réfection voirie

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Éric Lafontaine,
Appuyé par le conseiller Michel Beaudette
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, concernant la réfection de chemins municipaux;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Proposition adoptée.

137-2017

TECQ : Amélioration des conduites de réseaux

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par la conseillère Josée Leclerc,
Appuyé par le conseiller Rémi Jean
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès

de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, concernant l'amélioration des conduites de réseaux municipaux;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Proposition adoptée.

APPUIS, CONTRATS ET MANDATS

138-2017

ADHÉSION À L'ORGANISME ACTION SANTÉ-ENVOLÉE D'ABITIBI-OUEST

ATTENDU QUE l'organisme « Action Santé – l'Envolée d'Abitibi-Ouest » a pour mission de soutenir la mise en place, la consolidation et la maximisation d'infrastructures et autres environnements favorables aux familles vivant sur le territoire de l'Abitibi-Ouest ainsi qu'au développement et à la réussite éducative de leurs enfants, dans une culture de santé et de saines habitudes de vies;

ATTENDU QU' aucune cotisation annuelle n'est demandée afin d'être membre d'Action Santé- l'Envolée d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE l'adhésion est d'une durée indéterminée;

POUR CES MOTIFS

Proposé par le conseiller Rémi Jean,
Appuyé par le conseiller Michel Beaudette,
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil municipal de Dupuy autorise l'adhésion à l'organisme « Action Santé – l'Envolée d'Abitibi-Ouest » et sa mission.

Proposition adoptée

139-2017

AUTORISATION À SIGNER L'ENTENTE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES POUR LE PROJET CR-074, « CAMPING À DUPUY , phase 2»

Proposé par le conseiller Rémi Jean,
Appuyé par la conseillère Denise Morin,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise Mme Pascale Lavigne, Directrice générale/Secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Dupuy l'entente de financement pour le projet structurant CR-074, « Camping à Dupuy – phase 2 » au montant de 7,066\$ autorisé par la Commission de la ruralité au Fonds de développement des territoires.

Proposition adoptée

140-2017

AUTORISATION À SIGNER L'ENTENTE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES POUR LE PROJET CR-092, « DVD SOUVENIR DU 100^E DE DUPUY»

Proposé par le conseiller Michel Beaudette,
Appuyé par la conseillère Josée Leclerc,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise Mme Pascale Lavigne, Directrice générale/Secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Dupuy l'entente de financement pour le projet structurant CR-092, « DVD souvenir du 100^e de Dupuy » au montant de 26,148\$ autorisé par la Commission de la ruralité au Fonds de développement des territoires.

Proposition adoptée

DOSSIERS SPÉCIAUX

141-2017

INTÉGRATION DES OFFICES D'HABITATION DE NORMÉTAL, DUPUY, LA REINE, PALMAROLLE ET LA SARRE

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) souhaite le regroupement et/ou l'intégration des offices d'habitation (OH) ;

ATTENDU QUE ces intégrations et/ou regroupements doivent se réaliser sur une base consensuelle ;

ATTENDU QU' un plan d'affaires sur le projet d'intégration a été élaboré par les représentants des OMH de Normétal, Dupuy, La Reine, Palmarolle et La Sarre et des municipalités concernées, en rencontres de CTC ;

POUR CES MOTIFS

Proposé par la conseillère Denise Morin,
Appuyé par le conseiller Rémi Jean
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil municipal recommande favorablement le dépôt du plan d'affaires à la Société d'habitation du Québec sous forme d'intention, aux fins d'analyse du projet d'intégration des offices d'habitation de Normétal, Dupuy, La Reine, Palmarolle et La Sarre.

Proposition adoptée

142-2017

HORAIRE FÊTE HALLOWEEN

CONSIDÉRANT QUE la fête d'Halloween est très populaire chez les jeunes à Dupuy;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désire que soit célébré l'Halloween en même temps que les villes environnantes;

CONSIDÉRANT QUE la ville « grand centre » du secteur, soit La Sarre soulignera la fête de l'Halloween le samedi 28 octobre prochain;

EN CONSÉQUENCE

Proposé par la conseillère Josée Leclerc,
Appuyé par la conseillère Denise Morin,
Et résolu à l'unanimité :

QUE la fête de l'Halloween soit célébrée le samedi 28 octobre 2017 et que le porte-à-porte s'effectue entre 16h00 et 20h00, sur le territoire de la municipalité de Dupuy.

Proposition adoptée.

AFFAIRES DE L'INSPECTEUR

Richard Petit énumère les travaux effectués au cours du mois : dans le 2^e et 3^e Rang Ouest, l'entretien de la Route du 45 est fait régulièrement, le livre géant du 100^e, les panneaux à l'entrée de la ville. Également, un suivi dans le dossier du tracteur-resurfaceuse qui sera envoyé en réparation pour une somme de 150.00\$ et un délai de réparation d'une durée indéterminée.

Les activités à venir sont de laver le réseau d'égout, préparer une virée dans le 2^e –et-3^e Rang est pour le camion de la cueillette des ordures vu le changement de poids sur le pont, maintenir l'entretien de la Route du 45, la réparation des freins de la pépinière, poser la clôture du parc et faire un suivi de l'entretien du sentier pédestre pour l'hiver avec Jules Ayotte.

AFFAIRES DU COMITÉ 100E ANNIVERSAIRE

Josée Leclerc nous confirme que nous accueillons Valérie Veillette dans notre équipe du 100^e à titre d'adjointe à l'organisation.

AFFAIRES DU MAIRE

Sûreté du Québec : La MRC a confirmé que les démarches effectuées ont porté fruit. Un capitaine adjoint va être nommé à La Sarre. Ce qui amènera une influence sur les décisions. Concernant le paiement retardé, on attend l'autorisation de la M.R.C.

Normand nous informe que plusieurs maires ne reviennent pas, entre autres : Clermont, Palmarolle, Taschereau, La Sarre, Poularies.

AFFAIRES NOUVELLES

La directrice générale dépose le rapport du suivi budgétaire en date du 30 septembre, avant la fin des mandats, tel que le stipule la loi.

Élections : les candidats qui désirent postuler doivent le faire jusqu'au 6 octobre 16h30. Pascale contactera chacun des candidats vers 17h00 pour donner les résultats. Selon les formulaires déposés, si plus d'un candidat à un poste, il y aura élections. Donc, la procédure se poursuivra et des avis seront émis en ce sens. À suivre.

AFFAIRES DES CONSEILLERS

DENISE :

Politique Familiale

- Révision des sentiers pédestre
- Valider si on peut obtenir le train du CN pour le 100e
- Marcheur Bande réfléchissante

- Entente Municipal & Scolaire ce dossier est dans les mains de Normand
- Nouvelle personne pour le centre de jour : Frédérique Goulet
- 12 octobre Prochain journée des aînés : 25 participants se sont inscrits.

MICHEL :

- Mesure d'urgences : les documents de révision seront présentés après les élections pour l'adoption au mois de décembre.

RÉMI :

- Les Explorateurs refont la piste (Festival de Boue) avec 2 tracteurs. Les travaux effectués sont d'une valeur d'environ 5, 000.00\$.
- Suggestion : Une escouade Desjardins existe. Desjardins paye les jeunes pour qu'ils viennent travailler pour nous. Ça pourrait être parfait pour notre 100^e. Josée en prend note.

ÉRIC :

- Puisqu'il quitte le conseil, il mentionne que si aucun producteur agricole n'est élu, il se dit prêt à être conseillé le conseil lors des dossiers agricoles et ceux de la DUALCO. Le maire le remercie de son offre.

NORMAND :

- Le maire remercie Rémi Jean qui pourrait quitter après les 8 années d'implication au conseil ainsi que pour son appui.
- Le maire remercie également Éric pour ces dernières 15 années an tant que conseiller.

143-2017

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Michel Beaudette,
Appuyé par le conseiller Éric Lafontaine,
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 21h40.

Proposition adoptée.

Normand Lagrange

Pascale Lavigne

Normand Lagrange
MAIRE

Pascale Lavigne
DIRECTRICE GÉNÉRALE